



Restitution de livres en bibliothèque publique

Par **tarabiscotte**, le **06/11/2014** à **15:52**

bonjour,rnrnConcernant le litige suivant avec une bibliothèque publique, je voudrai savoir qui est responsable.rnLe prêt et la restitution des livres (et autres documents: CD, DVD) fonctionne informatiquement par le passage d'une douchette sur un code barre collé sur le document.rnLors d'une restitution à l'ouverture de la bibliothèque, l'employé a demandé aux nombreuses personnes présentes de déposer leurs livres sur le guichet d'enregistrement des retours.rnMais il est probable que cet employé s'est absenté et a laissé la pile de livres à rendre, sans surveillance, un long moment à cet endroit avant de les scanner avec la douchette.rnDe ce fait, il est probable qu'une personne mal intentionnée a du prendre des livres avant leur enregistrement.rnCes livres volés sont maintenant réclamés aux emprunteurs comme étant non rendu.rnQui est responsable ?rnEst-ce que les personnes auraient du attendre devant leurs livres à rendre jusqu'à ce qu'ils soient scannés et non pas les laisser là ?

Par **moisse**, le **06/11/2014** à **17:18**

Bonsoir,rnLa responsabilité semble évidente, si la preuve des ordres de cet employé est fournie.rnIl va donc falloir, si c'est possible, réunir plusieurs témoignages.rnAutrement pas de restitution = remboursement du livre avec en outre une controverse sur les valeurs.